

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2^e séance
tenue le
vendredi 2 octobre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2^e SEANCE

Président : M. PIRIZ BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

Election du bureau

Organisation des travaux

UN LIBRARY
JAN 06 1993
UN/SA COLLECTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.2
30 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

92-56798 1286V (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

ELECTION DU BUREAU

1. Le PRESIDENT informe la Commission que le Groupe des Etats d'Asie et le Groupe des Etats d'Afrique ont proposé respectivement les candidatures de M. Guerrero (Philippines) et de Mme Diop (Sénégal) aux fonctions de vice-présidents, et que le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats a proposé la candidature de M. Balzan (Malte) aux fonctions de rapporteur.

2. Les Vice-Présidents, M. Guerrero (Philippines) et Mme Diop (Sénégal), et le Rapporteur, M. Balzan (Malte), sont élus par acclamation.

3. Le PRESIDENT informe les membres de la Commission des dispositions adoptées pour l'examen du point 79 de l'ordre du jour. L'Assemblée générale ayant décidé que cette question serait examinée directement en séance plénière, étant entendu que la Deuxième Commission adopterait les mesures voulues, il a été convenu à l'issue d'amples consultations de créer un groupe de travail spécial présidé par M. Razali (Malaisie) qui sera chargé de tenir des consultations officielles sur cette question.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/47/250, A/47/251, A/47/252; A/C.2/47/1, A/C.2/47/L.1 et Add.1)

4. A la suite d'un bref échange de félicitations, le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur une lettre datée du 18 septembre 1992, que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/47/1) au sujet des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission, et sur les documents A/C.2/47/L.1 et A/C.2/47/L.1/Add.1. Il signale également à l'attention de la Commission diverses mesures adoptées que l'Assemblée générale a prises sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport de son bureau touchant l'organisation de sa quarante-septième session (A/47/250), en vue de renforcer l'efficacité des délibérations.

5. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) dit que les modifications suivantes ont été apportées au projet de programme de travail de la Commission (A/C.2/47/L.1) :

Lundi 5 octobre : Le débat général prévu pour l'après-midi aura lieu le matin.

Vendredi 9 octobre : Il a été proposé que la Commission attende, pour examiner le point 90 de l'ordre du jour, d'avoir eu connaissance des résultats du séminaire sur Tchernobyl qui se tiendra à Kiev pendant la première semaine de novembre, en application de la résolution 1992/38 du Conseil économique et social.

(Mme Kelley)

- Lundi 12 octobre : Une note a été insérée pour indiquer que les point 84 et 78 seront examinés ensemble.
- Jeudi 22 octobre : Le rapport dont la Commission sera saisie au titre du point 78 (cinquième partie) est le "Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session extraordinaire".
- Semaine du 23 au 27 novembre La Deuxième Commission achèvera ses travaux le vendredi 4 décembre.

6. M. JOMAA (Tunisie) appuie la création du groupe de travail spécial (création qui ne constituera pas un précédent) à cause de l'importance particulière que revêt l'examen des thèmes débattus à la Conférence de Rio. L'orateur demande si le groupe de travail spécial se réunira avant ou après le débat de l'assemblée plénière. Se référant au paragraphe 6 du document A/C.2/47/L.1, il demande si l'interprétation dans les six langues officielles sera assurée pour les séances du groupe en question et les consultations officieuses et comment seront organisés les travaux des deux groupes de travail des Vice-Présidents et du groupe de travail spécial.

7. Le PRESIDENT, répondant au représentant de la Tunisie, confirme que le groupe de travail spécial est établi à titre exceptionnel en raison de l'importance du thème à débattre, qui suscite un intérêt général. Le groupe se réunira sous peu pour convenir des questions qu'il examinera. En temps voulu, à l'issue de consultations avec le Président de l'Assemblée générale, le programme de travail du groupe sera proposé et, en consultation avec les délégations, on verra si ses travaux peuvent commencer pendant le débat général de l'Assemblée générale ou bien s'il serait plus expédient d'attendre jusqu'à la semaine du 9 octobre.

8. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) dit que tout le possible sera fait pour assurer des services d'interprétation pendant les consultations officieuses.

9. M. MARTIN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), parlant au nom des pays membres de la Communauté européenne, explique que si, comme le prévoit la Secrétaire de la Commission, le débat sur la catastrophe de Tchernobyl qui devait avoir lieu en octobre est reporté jusqu'après le séminaire de Kiev (Ukraine), qui se tiendra au début de novembre, cela entraînera de graves difficultés pour les Etats membres de la Communauté européenne. Les Douze ont en effet d'importantes propositions à communiquer à la Commission et tiennent à les formuler au début des travaux. Naturellement, ils comprennent que le Secrétariat souhaite informer la Commission des résultats du séminaire, et ne s'y opposent nullement. Encore faudrait-il permettre aux gouvernements d'exprimer leurs vues. Le Président a signalé que la Commission devait achever ses travaux dans les délais prévus; or, ce sera

/...

(M. Martin, Royaume-Uni)

impossible si la Commission n'examine par le point de l'ordre du jour relatif à Tchernobyl au début de la session. Les propositions de la Communauté européenne seront importantes et l'orateur espère que la Commission les approuvera.

10. En ce qui concerne l'organisation du débat sur le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'orateur estime, comme le représentant de la Tunisie, qu'il serait bon que le Président de la Commission demande au Président de l'Assemblée générale que la date du débat de l'assemblée plénière soit décidée au plus tôt. En effet, les ministres d'un grand nombre de pays souhaitent y assister et, vu leur calendrier chargé, plus la date sera annoncée tardivement, plus cela leur sera difficile.

11. Le document A/C.2/47/L.1/Add.1 mentionne deux documents importants : le rapport du Secrétaire général sur la commission du développement durable envisagée et le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

12. Le document indique que les volumes I à IV du rapport de la Conférence seront disponibles au début d'octobre. On peut donc espérer que les délégations en disposeront dans les prochains jours. Quant au rapport du Secrétaire général, le document n'indique ni quel département du Secrétariat est chargé de l'établir, ni à quelle date il est prévu de le distribuer.

13. Comme le débat ne peut avoir lieu sans ce rapport, il faut espérer que le Président de la Commission rappellera aux services compétents du Secrétariat qu'il y a urgence.

14. Toujours au sujet du point 79, l'orateur demande quelles sont les intentions du Secrétariat. Un débat sur l'organisation des travaux est prévu et un délai a été fixé pour l'inscription sur la liste des orateurs, mais comme le débat sur la Conférence de Rio aura lieu directement en plénière, c'est sans doute le seul point de l'ordre du jour pour lequel une liste d'orateurs ne soit pas nécessaire. Les Etats membres de la Communauté européenne souhaiteraient vivement que le Secrétariat les informe des dispositions prévues pour l'examen de ce point.

15. Le PRESIDENT dit qu'il consultera le Président de l'Assemblée générale au sujet de la date du débat sur le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

16. M. STOBY (Directeur de la Division des affaires du Conseil économique et social et de la coordination interinstitutions du Département du développement économique et social) dit qu'un groupe de travail intégré de spécialistes indépendants de haut niveau a été chargé de formuler des recommandations, dont le Secrétaire général souhaite prendre connaissance avant de terminer ses rapports sur la CNUED. Si, comme on l'espère, ces rapports sont disponibles pendant la dernière semaine d'octobre, le débat de l'Assemblée générale sur la Conférence pourra commencer pendant la semaine du 2 novembre.

/...

17. M. GOU MENNY (Ukraine) dit qu'il est satisfait du report de l'examen du point 90. La Commission aura besoin de temps pour examiner le volumineux rapport que le Secrétaire général doit établir, à la demande du Conseil économique et social, sur la coopération internationale pour étudier et atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. L'Ukraine est tout aussi consciente que le Royaume-Uni de la nécessité de respecter les délais, mais le report à novembre de l'examen de la question de Tchernobyl n'empêchera pas la Commission d'achever ses travaux au début de décembre, comme prévu.

18. L'orateur signale une omission à la page 37 du document L.1/Add.1 : deux documents seulement sont mentionnés au sujet des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl; le document A/47/132 n'y figure pas. Il s'agit d'une lettre de l'Ukraine en date du 23 mars 1992, qui transmet le texte de l'appel des chefs d'Etat du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine à l'Organisation des Nations Unies concernant l'octroi d'une assistance pour atténuer les conséquences de la catastrophe. Ce document a été approuvé à Kiev lors d'une réunion au sommet des chefs d'Etat de ces trois pays. L'orateur demande que ce document soit ajoutée à la liste de ceux que la Commission doit examiner pendant la session en cours.

19. Le PRESIDENT dit que le représentant de l'Ukraine ne juge pas nécessaire de modifier la date indiquée dans le document A/C.2/47/L.6 pour l'examen du point 90. Le représentant du Royaume-Uni, quant à lui, a demandé qu'elle soit modifiée. Le Président demande si le représentant de l'Ukraine juge inapproprié que l'examen de ce point ait lieu plus tôt, sous réserve que l'on dispose de la documentation nécessaire.

20. M. GOU MENNY (Ukraine) estime que le rapport du Secrétaire général sur Tchernobyl sera un document important et qu'il doit être établi sous la forme voulue, en application des décisions du Conseil économique et social. Si le document est prêt à temps, l'Ukraine ne s'opposera pas à ce qu'on avance la date du débat.

21. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) signale que la Coordinnatrice des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl a demandé au Bureau de reporter la date du débat de la Commission sur ce point jusqu'après le séminaire qui doit avoir lieu à Kiev pendant la première semaine de novembre.

22. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) croit comprendre que le Secrétariat, le Bureau et la Coordinnatrice étudieront les diverses propositions touchant la date du débat sur la question de la catastrophe de Tchernobyl. La délégation russe a pris note de la déclaration du représentant du Royaume-Uni et attend avec un grand intérêt l'importante proposition que doit faire la Communauté européenne. Cependant, il approuve les idées exprimées par l'Ukraine. Il convient de différer l'examen de ce point tant que les documents pertinents n'auront pas été établis.

(M. Kudryavtsev, Fédération de Russie)

23. Les documents qui doivent être présentés à la Commission, conformément aux décisions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, ne seront pas prêts avant le 9 octobre. Il serait inopportun de tenir le débat sur Tchernobyl en l'absence de ces documents. Par ailleurs, la réunion qui doit se tenir à Kiev au début de novembre n'est pas un séminaire sur Tchernobyl mais une réunion de l'Equipe intersecrétariats des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent des programmes relatifs à Tchernobyl. De l'avis de l'orateur, il ne conviendrait pas d'examiner ce point sans tenir compte des opinions que les institutions spécialisées auront formulées lors de la réunion de Kiev. Finalement, puisque les délégations de la Communauté européenne ont déjà établi leur proposition concernant Tchernobyl et désirent la soumettre à la Commission dans les meilleurs délais, la Russie ne voit aucun inconvénient à ce que le représentant du Royaume-Uni la présente avant le début de l'examen du point de l'ordre du jour relatif à Tchernobyl. Par ailleurs, l'orateur demande, comme le représentant de l'Ukraine, que la déclaration des chefs d'Etat du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine soit ajoutée à la liste des documents.

24. M. MARTIN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que l'examen du point 90 de l'ordre du jour était prévu pour le vendredi 9 octobre et qu'aucun changement de cette programmation n'a été signalé. La délégation du Royaume-Uni est surprise par cette proposition subite de reporter le débat. La politesse élémentaire aurait voulu que les modifications soient notifiées à l'avance, ce qui aurait permis de tenir des consultations pour arriver à un accord.

25. Au cours des délibérations du Conseil économique et social, le Secrétaire général signale notamment dans son rapport sur le plan concerté relatif à Tchernobyl que les annonces de contributions ne s'élèvent qu'à 1 million de dollars sur les 600 millions nécessaires. La Communauté européenne et ses Etats membres, qui ont été en contact avec le Secrétaire général et les Etats intéressés, ont examiné les moyens de sortir de cette impasse et ont préparé une déclaration dont ils prévoyaient de donner connaissance pendant le débat général. De cette manière, toutes les délégations auraient eu la possibilité d'exprimer leurs opinions avant la réunion de Kiev, en vue d'élaborer un projet de résolution en collaboration avec les Etats intéressés. Si le débat n'est pas ouvert avant la réunion de Kiev, la délégation du Royaume-Uni estime qu'il sera impossible d'arriver à un accord sur une question aussi complexe avant le 4 décembre. La délégation du Royaume-Uni s'est entretenue avec celles du Bélarus, de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, qui connaissent la position du Royaume-Uni. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni s'oppose à ce qu'on diffère le débat et demande qu'il ait lieu en octobre comme prévu initialement.

26. Le PRESIDENT propose que des consultations officielles aient lieu entre la délégation du Royaume-Uni, au nom de la Communauté européenne, et les délégations des Etats qui s'intéressent à cette question, et que le bureau de la Commission et son secrétariat soient informés des résultats de ces consultations.

/...

27. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) approuve la tenue de consultations officielles sur le point 90 avec toutes les délégations intéressées.

28. M. MOJOUKHOV (Bélarus) appuie la proposition de tenir des consultations officielles sur le report éventuel du débat sur le point 90, mais se réserve de formuler des observations de fond sur la question de Tchernobyl.

29. Mme JANJUA (Pakistan), parlant au nom des pays membres du Groupe des 77, déclare que le point 89 et la partie II du point 78 sont trop complexes pour pouvoir être examinés au cours de la même séance, comme il est prévu dans le projet de programme de travail et propose que l'examen de l'un de ces deux points soit reporté à une séance ultérieure. En ce qui concerne le point 79, tout en approuvant la création du groupe de travail spécial, elle estime que les travaux de ce groupe ne pourront commencer que lorsque ses membres auront reçu le rapport sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, car ce groupe de travail spécial ne pourra pas baser ses délibérations sur les notes officielles que chaque délégation a prises.

30. L'oratrice dit que dans le document A/C.2/47/L.1 (p. 12) il est indiqué que le débat sur le point 12 de l'ordre du jour aura lieu le 10 novembre, mais sans préciser quels chapitres du rapport du Conseil économique et social seront examinés; et elle demande que le secrétariat donne les précisions voulues, par écrit si possible.

31. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), répondant à la représentante du Pakistan, affirme que le fait de prévoir le débat sur les points 84 et 78 (Partie II) le même jour ne dénote aucune intention de minimiser l'importance de l'un ou l'autre. En ce qui concerne le point 78, seule la présentation d'une note très brève du Secrétaire général transmettant le rapport du Président du Conseil économique et social est prévue pour le lundi 12 octobre. Si la représentante du Pakistan le préfère, cette présentation pourra être remise à une autre séance. Les volumes I à IV du rapport sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement seront distribués le 9 octobre et le rapport du Secrétaire général à la fin d'octobre. Les chapitres du rapport du Conseil économique et social que devra examiner la Deuxième Commission sont indiqués à la page 2 du document A/C.2/47/1.

32. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite que les points 84 et 78 (Partie II) soient examinés à des séances différentes.

33. Il en est ainsi décidé.

34. M. AMAZIANE (Maroc) signale que l'examen du point 83 a été prévu pour le 19 octobre, alors que la majorité des documents pertinents ne sera distribuée qu'une semaine auparavant (le 12 ou le 13). Il est difficile pour la délégation marocaine, de même que pour toutes celles dont les effectifs sont

/...

(M. Amaziane, Maroc)

réduits, d'examiner comme il se doit la documentation se rapportant aux délibérations des divers organes, lorsque celle-ci n'est pas distribuée en temps voulu. L'orateur demande que l'examen du point 83 soit remis au moins deux semaines après la distribution des documents.

35. M. MONTOYA (Colombie) s'associe aux préoccupations exprimées par les représentants de la Tunisie et du Pakistan concernant le début des travaux du groupe de travail spécial sur le point 79 et demande que l'on fasse le maximum pour distribuer tous les documents le 16 octobre au plus tard, et non pas à la fin d'octobre comme il a été annoncé.

36. M. BIAOU (Bénin), partageant l'inquiétude des représentants du Pakistan et de la Colombie, dit que le distribution tardive du rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de celui du Secrétaire général sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) créera de grandes difficultés pour le groupe spécial.

37. M. YENEL (Turquie) soulève une question qui ne se posera qu'à la fin des délibérations de 1992 mais qui revêt une extrême importance, à savoir l'examen du projet de programme de travail biennal de la Deuxième Commission qui doit être établi conformément aux dispositions de la résolution 39/217 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984. Habituellement, le projet de programme est examiné après l'adoption des projets de résolution. Mais l'expérience indique que, tous les ans, lorsqu'on examine les divers projets de résolution (dont beaucoup demandent que des rapports complémentaires soient présentés ou amènent à proposer que de nouveaux points soient inscrits à l'ordre du jour), des délégations se plaignent d'avoir du mal à étudier la documentation qui leur est distribuée trop tardivement et surtout de constater que la charge de travail de la Commission, loin de diminuer, ne cesse d'augmenter et que les points inscrits à l'ordre du jour continuent à proliférer.

38. C'est pourquoi, la délégation turque propose que cette année le projet de programme de travail biennal soit examiné avant l'adoption des projets de résolution. Il faudrait pour cela disposer d'une liste complète des rapports demandés par les différents projets de résolution, afin de pouvoir réduire leur nombre et leur longueur. Le Secrétariat pourrait établir et distribuer au milieu de novembre une liste de référence. Les travaux du Secrétariat, de la Deuxième Commission et des délégations pourraient ainsi être rationalisés et simplifiés.

39. Le PRESIDENT dit que la proposition du représentant de la Turquie est intéressante et que le bureau l'examinera avec attention.

40. M. JOMAA (Tunisie) fait observer qu'il n'a pas été répondu de façon satisfaisante à la question posée par la représentante du Pakistan au nom du Groupe des 77 au sujet du point 12.

/...

(M. Jomaa, Tunisie)

41. Autrefois, le document sur l'organisation des travaux de la Commission indiquait les points de l'ordre du jour et leurs subdivisions. Les délégations savaient ainsi de quels sujets elles auraient à débattre et pouvaient dès le début programmer les consultations officielles ou officieuses qu'elles jugeaient opportunes, ou recourir à d'autres arrangements. Maintenant, on prétend traiter à fond un sujet aussi important en deux jours seulement et, qui plus est, on s'attend à ce que les délégations délibèrent sans savoir avec certitude comment elles doivent procéder. L'orateur souhaiterait qu'on précise avec exactitude quelles subdivisions seront examinées et qu'on distribue, officieusement au moins, une version révisée du document A/C.2/47/L.1.

42. Il est impossible d'entamer un débat sérieux et de mener à bien des travaux de fond sur les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sans disposer du rapport du Secrétaire général sur le PNUE. Pour que les délégations soient informées des idées du Secrétaire général sur l'environnement et le développement, y compris sur les ressources disponibles pour créer un fonds spécial ou recourir à d'autres mécanismes, il faudrait qu'un document présentant ces idées soit distribué à l'avance à titre officieux.

43. En tout état de cause, le Président du groupe de travail spécial pourrait fort bien commencer dès maintenant à tenir des consultations officieuses pour déterminer quelles questions il convient d'examiner et quand. La délégation tunisienne propose seulement que ce groupe recueille les opinions pour obtenir des indications qui permettent de sortir au plus tôt de l'impasse.

44. Le PRESIDENT dit que le secrétariat l'a informé qu'il serait possible de distribuer un document officieux précisant les questions à examiner au titre du point 12 de l'ordre du jour. Le Président du groupe de travail spécial voudra sans doute prendre note des vues et des préoccupations des membres de la Commission afin de programmer ses travaux en fonction des documents disponibles.

45. M. PAULINICH (Pérou), se référant aux observations du représentant de la Turquie, fait valoir qu'on ne peut envisager de limiter le nombre de résolutions qu'en fonction de l'importance des points de l'ordre du jour, comme on l'observera en particulier pendant l'examen du point 46. A ce propos, il signale que le Groupe des 77 est celui qui présente le plus de projets de résolution en fonction de l'importance de chaque point de l'ordre du jour.

46. M. YENEL (Turquie) déclare qu'il n'a pas proposé de réduire le nombre de résolutions (ce qui serait aussi une très bonne chose), mais de diminuer le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et de rapports demandés par la Commission.

/...

47. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), répondant aux représentants du Pakistan et du Maroc, propose que l'examen du point 78 (Partie II) soit reporté de la semaine du 12 à celle du 19 octobre et celui du point 83 de la semaine du 19 à celle du 26 octobre, étant entendu que pendant cette semaine-là quatre séances seront consacrées à ce point.

48. Mme JANJUA (Pakistan) fait valoir que si l'examen du point 83 est reporté à une date ultérieure, les consultations officieuses pourraient en souffrir, car c'est un processus très laborieux. Toutefois, si le rapport ne peut pas être distribué avant le 12 octobre, il ne reste qu'à accepter la proposition du Secrétariat.

49. Le PRESIDENT dit que, comme on ne peut pas avancer la date de distribution des documents, il conviendrait d'accepter les nouvelles dates proposées qui permettront de prolonger d'une semaine le temps disponible pour examiner les documents.

50. Mme FREUDENSCHUSS (Autriche) signale que, si on reporte l'examen du point 83 de la semaine du 19 octobre à celle du 26 octobre, il est logique que les consultations officieuses soient avancées de la semaine du 26 à la semaine du 19 octobre.

51. M. MARTIN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) suggère qu'afin de faciliter les travaux de la Commission, les consultations officieuses se tiennent les 19, 20 et 21 octobre.

52. Mme JANJUA (Pakistan) recommande que le débat sur le point 83 ait lieu pendant la matinée du 26 octobre au lieu de l'après-midi.

53. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Commission approuve le programme de travail figurant dans le document A/C.2/47/L.1, tel qu'il a été modifié oralement et conformément aux propositions qui ont été formulées.

54. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.